



Compte Rendu sommaire

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 31 MAI 2011

Le Président Jean-Paul Vadot déclare la séance du bureau communautaire ouverte à 18 h 30.

Présents : Janine Anceau, Jean Marie Boisselier (jusqu'à 19h10), Michel Bourdon, Hombeline Hélie-Barbié, Raoul Langlois, Claude Lapostolle (à partir de 19h15), Serge Perron (à partir de 19 h 00), Jean-Paul Vadot, Cédric Vautier.

Représentés : Madame Hombeline Hélie- Barbié (procuration à Cédric Vautier), Jean Pierre Morin (procuration à Jean-Paul Vadot).

Absents : Jean Marie Boisselier (absent à partir de 19h10), Claude Lapostolle (jusqu'à 19h15), Serge Perron (jusqu'à 19 h 00), Dominique Girard, Joël Vadot,

Secrétaire de séance : Cédric Vautier

Le travail du Bureau Communautaire se déroule selon les points prévus à l'ordre du jour suivant :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 1

ENFANCE JEUNESSE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL ET D'UN RELAIS PETIT ENFANCE (standard passif)/ LOT N°1 TERRASSEMENT – VRD / AVENANT N°1

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve, dans le cadre de la réalisation de la Maison de l'Enfance, l'avenant n°1 au marché public de travaux passé avec la société LORIN, sise rue du Pré aux Moines, 21800 Sennecey les Dijon, portant sur le lot n° 1 Terrassement-VRD, d'un montant total de 20 144,38 € H.T (24 092,68 € T.T.C) et qui se décompose comme suit :

- Purges sous plate-forme du bâtiment

Evacuation	2 450,00 € HT
Concassé 0/80 – épaisseur 0,80	7 350,00 € HT
Essai plaque	750,00 € HT

- Purges sous parking et voirie épaisseur 40 cm

Terrassement	1 100,00 € HT
Concassé 0/80 – épaisseur 0,40	8 220,00 € HT
Une profondeur terrassement des fondations	1 005,00 € HT

TOTAL	20 875,00 € HT
RABAIS	- 730,62 € HT
MONTANT TOTAL DE L'AVENANT	20 144,38 € HT

NOUVEAU MONTANT TOTAL DU MARCHE :

	€ H.T.	€ T.T.C.
MARCHE DE BASE	105 733,45	126 457,20
AVENANT	20 144,38	24 092,68
NOUVEAU MONTANT	125 877,83	150 549,88

- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération n° 13 du budget principal,
- Autorise le Président à la signer ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

QUESTION N° 2

AMENAGEMENT ET ANIMATION DU TERRITOIRE

MARCHE PUBLIC POUR LA REALISATION, L'IMPRESSION ET L'INSTALLATION DE LA SIGNALÉTIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU PARCOURS ECOPAGAYEUR.
AVENANT N°1 AU LOT N°1 « SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE » ET AU LOT N° 2 « SIGNALÉTIQUE DE SECURITE »

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve, dans le cadre de la création du parcours écopagayeur sur la Saône, les avenants n° 1 aux marchés publics de fournitures et de services, passés avec la société 3D INCRUST sise à Seyssins, soit :

➤ Pour le lot n ° 1 : signalétique directionnelle

Un avenant n° 1 qui porte le montant total du marché initial de 3 219,50 € H.T. soit 3 850,52 € T.T.C. à 3 686,34 € H.T. soit 4 408,86 € T.T.C.,

➤ Pour le lot n ° 2 : signalétique de sécurité

Un avenant n° 1 qui porte le montant total du marché initial de 1 320,00 € H.T. soit 1 578,72 € T.T.C. à 1 504,80 € H.T. soit 1 799,74 € T.T.C.,

- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération n° 16 du budget principal,

Le lundi 06 juin 2011,


Le Président,
VAL DE SAÔNE
Jean-Paul Vadot